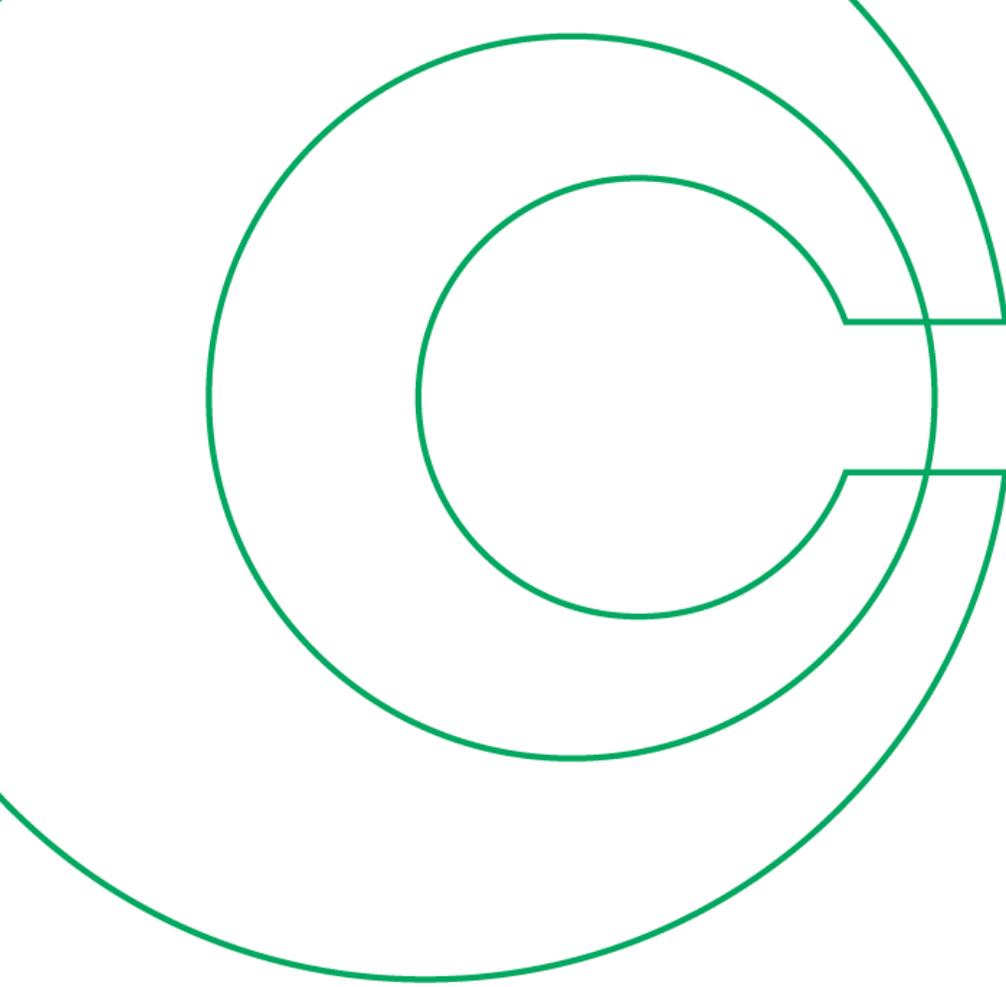


N/Réf. : 4620



**PROGRAMME DE PRÉVENTION
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL
2021-2022**



Novembre 2021

Préparé par
Service de Sûreté, santé et sécurité au travail

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	1
2. LOIS, RÈGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES	2
2.1 Lois et règlements provinciaux	2
2.2 Loi fédérale	2
2.3 Politiques internes.....	3
2.3.1 Santé et sécurité au travail	3
2.3.2 Harcèlement psychologique et gestes à caractère sexuel.....	4
3. RÔLES ET RESPONSABILITÉS	5
3.1 Direction des infrastructures	5
3.2 Coordonnateur SST	5
3.3 Techniciens SST	6
3.4 Service des ressources humaine	7
3.5 Équipe de travail SST	7
3.6 Employés	8
3.7 Fournisseurs de services	8
3.8 Visiteurs	9
4. IDENTIFICATION ET GESTION DES RISQUES	9
4.1 Identification des risques.....	9
4.2 Secteurs d'activités des employés et risques associés	10
4.2.1 Personnel relié à des tâches manuelles et de l'outillage spécialisé.....	10
4.2.2 Personnel de bureau administratif	11
4.2.3 Enseignants et technicien en soins de santé	13
4.2.4 Enseignants et techniciens avec risques chimiques et biologiques	17
4.2.5 Enseignants et techniciens reliés à des infrastructures	20
4.2.6 Enseignants et techniciens reliés à de l'outillage et à l'environnement	24
4.2.7 Enseignants et techniciens reliés aux sports et loisirs	28
4.2.8 Enseignants et techniciens reliés aux productions artistiques	30
4.2.9 Enseignants et techniciens autres	33
5. DROIT DE REFUS	34
6. FORMATION	35
6.1 Accueil SST.....	35
6.2 Besoins en formation	35
6.3 Enregistrement des formations	36

7. PLAN DE MESURES D'URGENCE	36
7.1 R�zilio.....	36
7.2 Port�e du plan de mesures d'urgence	37
7.3 Comit� de coordination de mesures d'urgence	37
7.4 Arbre d�cisionnel en situation d'urgence	38
8. D�CLARATION ET ENQU�TE D'ACCIDENTS OU INCIDENTS	39
8.1 �tapes � suivre lors d'un accident ou d'un quasi-accident	39
8.2 D�claration	39
8.3 Enqu�te	40
8.4 Personne responsable de l'enqu�te et participants.....	40
8.5 La gestion des blessures � la suite de l'accident.....	41
9. APPROVISIONNEMENT ET ACHATS.....	41
10.GESTION DU CHANGEMENT	42

1. INTRODUCTION

Avec ce programme, le Cégep de Chicoutimi a comme objectif d'assurer la santé et la sécurité au travail de l'ensemble de ses employés. Ce document permet de regrouper l'intégralité des informations et des règles internes permettant une prévention optimale pour éviter les incidents ainsi qu'une gestion efficace des risques associés aux tâches de l'ensemble des membres de la communauté du Cégep. Qu'on parle d'enseignant, de technicien, de manœuvres, de gestionnaire et finalement d'étudiants, l'organisation s'engage à faire preuve de prévoyance, d'efficacité, et d'autorité en matière de santé et sécurité au travail.

En conséquence, les informations consignées dans ce programme ont pour but :

- De se conformer aux exigences de la CNESST en matière de santé-sécurité;
- D'établir les responsabilités en SST;
- D'offrir des guides et des outils de prévention afin de mener le Cégep de Chicoutimi et ses employés vers leur objectif ultime de Zéro accident et incident;
- De favoriser l'élimination à la source des risques en matière de santé-sécurité;
- De communiquer efficacement les procédures, les règlements et les politiques;
- D'assurer un haut degré de conformité et de respect des normes établies;
- De maintenir, à l'intérieur de nos bâtiments, une performance exemplaire en matière de santé-sécurité;
- D'assurer une gestion des compétences des employés et de planifier adéquatement les besoins en formation;
- De solidifier et d'assurer les échanges entre les différents paliers de gestion.

L'ensemble du personnel du Cégep de Chicoutimi se doit de respecter les lois et les règlements en vigueur, les exigences de l'organisation et celles des différents ministères et paliers gouvernementaux s'y rattachant.

2. LOIS, RÈGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

2.1 Lois et règlements provinciaux

Les différentes lois et règlements qui régissent le présent programme de Prévention de la SST sont :

- Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP)
- Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) (L.R.Q., c.S-2.1) :

Cette loi a pour objet l'élimination à la source des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique et psychologique des travailleurs. Elle établit les mécanismes de participation des travailleurs et de leurs associations, ainsi que des employeurs et de leur association à la réalisation de cet objectif.

Plusieurs règlements sous-jacents à la LSST précisent les exigences en matière de santé et sécurité au travail. Parmi eux, les deux règlements ci-dessous sont ceux qui encadrent la majorité de nos activités :

- Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST)
(L.R.Q., c.S-2.1, r.19-01)
- Code de sécurité pour les travaux de construction (CSTC)
(L.R.Q., c.S-2.1, r.4)

2.2 Loi fédérale

Notion de diligence raisonnable (Loi C-21)

Toutes les personnes qui assument des responsabilités en matière de santé et sécurité au travail sont tenues de faire preuve de diligence raisonnable. Tout employeur a l'obligation de prendre des précautions raisonnables pour protéger la santé et la sécurité de ses travailleurs. Le Cégep de Chicoutimi est conscient des responsabilités s'y rattachant. L'engagement de la direction se résume comme suit.

La diligence raisonnable se base sur trois principes :

La prévoyance

- Identifier les risques en milieu de travail et en assurer le contrôle;
- S'assurer de bien connaître les tâches des travailleurs pour en adapter le moyen de contrôle;
- S'assurer que les employés possèdent les formations et compétences nécessaires pour bien effectuer leurs tâches de façon sécuritaire; et
- Maintenir les équipements en bon état.

L'efficacité :

- S'assurer que les travailleurs connaissent les règles et les appliquent;
- Offrir aux travailleurs une formation continue qui tient compte des risques liés à leurs tâches;
- S'assurer que le personnel de supervision fait respecter les règles de sécurité en tout temps; et
- Offrir aux travailleurs des instructions claires sur la bonne méthode pour effectuer le travail.

L'autorité :

- Exercer une surveillance étroite durant l'exécution des travaux;
- Ne tolérer aucune pratique ou comportement dangereux de la part des travailleurs; et
- Sévir lors du non-respect des règlements et politiques établis.

2.3 Politiques internes

Pour assurer la santé, la sécurité et l'intégrité physique et psychologique de ses travailleurs, le Cégep de Chicoutimi se doit d'avoir sa propre politique en matière de santé et sécurité au travail (SST). L'organisation a également le devoir d'élaborer et de faire appliquer certaines autres politiques internes exigées par la CNESST.

2.3.1 Santé et sécurité au travail

La direction générale du Cégep de Chicoutimi s'engage à protéger la santé et à assurer la sécurité et l'intégrité physique et psychologique de son personnel, de sa clientèle et de ses visiteurs, en maintenant un environnement de travail et d'études sain et sécuritaire. Pour ce faire, chaque gestionnaire a la responsabilité d'identifier, d'éliminer, ou de contrôler s'il ne peut éliminer, les risques présents dans son milieu de travail et de prioriser la santé et la sécurité dans toute prise de décision.

Le gestionnaire doit également s'assurer que le personnel sous sa supervision connaît et respecte les règles, procédures et méthodes sécuritaires de travail et utilise les équipements de protection individuelle et collectifs requis. Pour sa part, l'employé doit prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et psychologique ainsi que veiller à ne pas mettre en danger celles des autres personnes qui travaillent, étudient ou circulent dans notre établissement.

En ce sens, l'employé participe à l'identification des risques reliés à son travail et propose des mesures correctives. De plus, il a l'obligation de respecter les règles, procédures et méthodes sécuritaires de travail et d'utiliser les équipements de protection individuelle et collectifs requis. La direction du Cégep de Chicoutimi priorise la mise en œuvre des

moyens nécessaires pour répondre à son engagement. Ces moyens se traduisent par les mesures de prévention et de correction suivantes :

- Les équipements de protection individuels et collectifs;
- L'analyse et l'enquête des accidents;
- Les procédures de gestion des matières dangereuses;
- L'inspection des lieux et l'entretien préventif des équipements;
- Le plan des mesures d'urgence;
- La formation et l'information;
- Les procédures sécuritaires de travail;
- L'équipe de travail en santé et sécurité au travail;
- Les secouristes en milieu de travail;
- Le plan d'action annuel pour la mise en place des mesures correctives et préventives;
- Etc.

Toujours dans l'objectif de respecter son engagement, la direction et ses gestionnaires encouragent les comportements sécuritaires et l'implication du personnel en matière de prévention. Les comportements non sécuritaires ne sont pas tolérés et les récidivistes s'exposent à des mesures disciplinaires. Le Cégep de Chicoutimi compte sur les connaissances, l'expérience et la collaboration de son personnel afin de maintenir un environnement sain et sécuritaire pour tous et chacun. Ensemble, développons une « culture de santé et sécurité »!

2.3.2 Harcèlement psychologique et gestes à caractère sexuel

Avec cette Politique le Cégep de Chicoutimi s'engage à offrir un milieu de travail où règne le respect en favorisant la prévention du harcèlement psychologique ainsi que les violences à caractère sexuel. Le Cégep considère que tous ses employés doivent être traités avec équité, respect et dignité dans un milieu de travail exempt de harcèlement et de violence.

L'employé qui veut déposer une plainte parce qu'il subit du harcèlement psychologique ou qui veut soumettre un signalement ou déposer une plainte parce qu'il a été victime d'une violence à caractère sexuel doit se référer à la « Politique visant à prévenir le harcèlement psychologique et les violences à caractère sexuel ». Celle-ci est disponible sur l'intranet du site web du Cégep sous l'onglet du service des ressources humaines.

3. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

3.1 Direction des infrastructures

Rôle :

La Direction des infrastructures assure le leadership, l'application et le soutien de ce programme de prévention ainsi que des procédures implantées au Cégep de Chicoutimi dans le cadre de ce même programme.

Responsabilités :

- Allouer les ressources et attribuer les responsabilités pour la mise en application, l'exploitation et le perfectionnement continu des processus de gestion de la SST, incluant les exigences du présent programme;
- Mener, par l'exemple et l'engagement personnel, la mise en application du présent programme de gestion de la SST et soutenir les initiatives SST dans l'organisation;
- Définir les attentes en matière de SST pour les gestionnaires et les rendre imputables des résultats SST et de la rencontre des objectifs;
- Évaluer, réviser et rapporter les performances SST;
- Faire la promotion active de l'excellence et de la vision en matière de SST afin de créer une forte culture SST;
- Remettre en question tout comportement non sécuritaire et corriger les mauvaises performances en SST;
- Comprendre et appliquer les exigences réglementaires en matière de SST;
- Avoir une connaissance des systèmes de gestion de la SST, tel que l'analyse de risque, à titre d'exemple;
- Résoudre des problématiques rencontrées en SST; et
- Reconnaître et récompenser les personnes qui ont un impact positif en SST dans l'entreprise.

3.2 Coordonnateur SST

Rôle :

Le coordonnateur gère l'ensemble des dossiers SST en assurant une cohésion entre la direction et l'équipe SST sur le terrain afin d'identifier, de contrôler et d'éliminer les dangers pour l'ensemble des employés.

Responsabilités :

- S'assurer que l'équipe de gestion est consciente de son rôle en matière de résultats SST par le biais de son leadership et de son comportement au quotidien;
- Fournir des informations à l'équipe de gestion pour permettre aux gestionnaires de prendre toutes dispositions permettant de mettre en place les normes les plus élevées en matière de SST;
- Développer et mettre en place des initiatives visant l'engagement des gestionnaires, des superviseurs et du personnel pour répondre à la vision SSE de l'entreprise;
- Démontrer du leadership et de l'engagement face à l'atteinte des objectifs SST;
- Réviser la performance SST sur une base périodique;
- Encourager la direction, la supervision et le personnel et reconnaître leur contribution à la performance SST de l'entreprise;
- Promouvoir activement l'excellence et la vision SST afin de créer une culture positive et forte en SST;
- Connaître et appliquer les systèmes de gestion de la SST;
- Reconnaître et récompenser les personnes qui ont un impact positif en SST;
- Évaluer et planifier les besoins de formation en SST spécifiques aux activités des employés; et
- Tenir à jour un registre pour faire le suivi des formations.

3.3 Techniciens SST

Rôle :

Fournir des avis d'expertise en SST en égard aux exigences de la CNESST et de la politique du Cégep et reconnaître les bonnes pratiques en matière de SST.

Responsabilités :

- Promouvoir activement l'excellence et la vision SST afin de créer une culture positive et forte en SST;
- Initier les nouveaux employés aux politiques SST du Cégep et les intégrer au milieu de travail en fonction de celles-ci;
- Produire et offrir des formations adaptées au Cégep pour satisfaire les normes de la CNESST;
- S'assurer des bonnes pratiques SST;
- Remettre en question et corriger les comportements non sécuritaires;
- Comprendre et appliquer la réglementation en matière de SST;
- Connaître et appliquer les systèmes de gestion de la SST;

- Prendre connaissance et résoudre les problématiques SST, incluant le soutien lors d'enquêtes d'accident, etc.; et
- Accueillir les visiteurs, les informer au sujet de nos mesures de sécurité et les accompagner dans nos bureaux ou sur les sites où nous œuvrons.

3.4 Service des ressources humaine

Rôle :

Fournir un soutien administratif en SST.

Responsabilités :

- Gérer les dossiers de réclamations à la suite d'un incident ou accident;
- Calculer les indemnités de remplacement de revenu;
- Représenter l'employeur devant les tribunaux administratifs;
- Diffuser et faire connaître le Programme d'aide aux employés;
- Collaborer avec l'équipe de travail SST au besoin.

3.5 Équipe de travail SST

Rôle :

Collaborer à l'implantation et à l'application des procédures SST requises afin d'atteindre les objectifs SST.

Responsabilités :

- Démontrer du leadership, de l'engagement et de la responsabilité face à l'application réelle des procédures et des initiatives SST;
- Réviser périodiquement et rapporter les performances SST de leur secteur, si requis, au Coordonnateur SST;
- Faire la promotion active de l'excellence et de la vision en matière de SST afin de créer une forte culture SST;
- Remettre en question tout comportement non sécuritaire et corriger les mauvaises habitudes en SST.

3.6 Employés

Rôle :

Utiliser les outils mis en place pour l'atteinte des objectifs en SST.

Responsabilités :

- Utiliser des méthodes de travail sécuritaires;
- Prendre connaissance du programme de prévention;
- Prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et psychologique;
- Prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique et psychologique des autres travailleurs;
- Participer à l'identification et à l'élimination des risques d'accident et de maladie professionnelle sur les lieux de travail;
- Déclarer les comportements non sécuritaires et proposer des solutions d'amélioration SST au travail;
- Porter les équipements de protection individuelle adéquats en fonction du travail à exécuter;
- Suivre les règlements et procédures établis;
- Rapporter immédiatement les accidents et situations dangereuses dont il pourrait être victime, même les accidents ou incidents mineurs, malaises, apparition de douleur, etc., qui ne nécessitent pas d'arrêt de travail;
- Effectuer les inspections préventives et l'entretien nécessaire sur tout équipement utilisé;
- Collaborer aux enquêtes et analyses d'accident; et
- Ne jamais entreprendre une tâche lorsqu'exposé à un risque non contrôlé, prendre un temps d'arrêt et demander de l'aide aux personnes compétentes pour remédier à la situation.

3.7 Fournisseurs de services

Rôle :

Respecter les exigences de ce programme et appliquer les procédures SST du Cégep.

Responsabilités :

- S'assurer que son personnel respecte toutes les exigences SST du Cégep;
- Appliquer un leadership SST visible en agissant comme exemple, et ce, pour mettre en place les mesures visant le respect du présent programme de prévention;

- Remettre en question et corriger les comportements non sécuritaires;
- Comprendre et appliquer la réglementation en matière de SST;
- Prendre connaissance et résoudre les problématiques SST, incluant la prise en charge des enquêtes d'accident.

3.8 Visiteurs

Responsabilités :

Les visiteurs sont responsables de suivre toutes les instructions SST, règles, procédures d'évacuation ainsi que la législation applicable lors de visites au Cégep de Chicoutimi.

4. IDENTIFICATION ET GESTION DES RISQUES

Une analyse des risques est effectuée pour l'ensemble de nos activités. Les risques identifiés sont traités dans le présent programme afin de définir les moyens de contrôle mis en place pour assurer la protection de notre personnel.

4.1 Identification des risques

L'objectif de l'identification des phénomènes dangereux et des risques est de fournir les outils requis pour gérer et améliorer l'impact de l'ensemble des tâches des opérations sur la santé et la sécurité des employés.

L'amélioration continue des performances en SST s'effectue à travers une participation de tous, une gestion saine des dangers et une interaction SST efficace.

L'identification et l'évaluation des phénomènes dangereux et des risques consistent à :

- Identifier les dangers;
- Analyser, évaluer et prioriser les risques associés à une tâche;
- Déterminer les moyens appropriés pour éliminer ou maîtriser ces risques.

Le processus d'identification, d'évaluation et d'appréciation des phénomènes dangereux et des risques se fait, entre autres, à l'aide des commentaires des employés et/ou de leur supérieur immédiat. Puisque chaque employé est au cœur même des activités, il est généralement celui qui est le plus familier avec le travail et il peut donc fournir de précieux renseignements sur les phénomènes dangereux et les risques associés.

4.2 Secteurs d'activités des employés et risques associés

4.2.1 Personnel relié à des tâches manuelles et de l'outillage spécialisé

Ouvriers, électriciens, plombiers, techniciens de services spécialisés et manœuvres

RISQUES ERGONOMIQUES

Posture et mouvements contraignants au travail

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
<ul style="list-style-type: none"> • Postes de travail mal adaptés • Encombrement de l'espace de travail • Reflets, éblouissement, fatigue oculaire causée par les reflets du soleil dans les fenêtres, les écrans d'ordinateur, la mauvaise luminosité des pièces • Manutention de charges lourdes • Mouvements répétitifs 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que le mobilier est en bonne condition, que les postes de travail est tenu en bon état et dégagé, s'assurer que la configuration est ergonomique. • S'assurer que les équipements sont en bon états, s'assurer que les travailleurs utilisent des méthodes appropriées de travail. • S'assurer que garder l'espace de travail propre et bien entretenu (PBO), d'avoir un bon système de classement (5S). • S'assurer de choisir des revêtements appropriés pour les surfaces de travail, s'assurer de la présence de toiles à toutes les fenêtres, s'assurer d'avoir un éclairage adéquat dans le milieu de travail. • S'assurer de la présence de matériel pour faciliter la manutention de charge, s'assurer que le personnel reçoive une formation sur les TMS (troubles musculosquelettiques) et la manutention de charge. 	<p>Voir les formations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manutention de charge - TMS <ul style="list-style-type: none"> • Remplir les fiches de vérification quotidienne des équipements. <p>Les symptômes suivants sont possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fatigue visuelle et maux de tête - Douleur lombaire, aux membres supérieurs et inférieurs <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que le Service des ressources matérielles consulte le Service SST avant d'acheter du nouveau mobilier.

4.2.2 Personnel de bureau administratif

Agentes de soutien, secrétaires administratives, techniciens(nes) en administration et les gestionnaires

RISQUES ERGONOMIQUES

Posture et mouvements contraignants au travail

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
<ul style="list-style-type: none"> • Travail en position assise prolongée durant de longues heures • Postes de travail mal adaptés, postures de travail contraignantes • Encombrement de l'espace de travail • Tâches manuelles répétitives • Manutention de charges lourdes • Développement de troubles musculosquelettiques (TMS) • Reflets, éblouissement, fatigue oculaire causée par les reflets du soleil dans les fenêtres, les écrans d'ordinateur, la mauvaise luminosité des pièces • Fatigue auditive causée par le bruit émis par le matériel informatique et les discussions environnantes 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que le mobilier est en bonne condition, que les postes de travail sont tenus en bon état et dégagés, s'assurer que la configuration est ergonomique. • S'assurer que les équipements sont en bon état, s'assurer que les travailleurs utilisent des méthodes appropriées de travail. • S'assurer de garder l'espace de travail propre et bien entretenu (PBO). • S'assurer de choisir des revêtements appropriés pour les surfaces de travail, s'assurer de la présence de toiles à toutes les fenêtres, s'assurer d'avoir un éclairage adéquat dans le milieu de travail. • S'assurer de la présence de matériel pour faciliter la manutention de charge, s'assurer que le personnel reçoive une formation sur les TMS (troubles musculosquelettiques) et la manutention de charge. 	<p>Voir les formations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manutention de charge - TMS <ul style="list-style-type: none"> • Remplir les fiches de vérification quotidienne des équipements. <p>Les symptômes suivants sont possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fatigue visuelle et maux de tête - Douleur lombaire, aux membres supérieurs et inférieurs <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que le Service des ressources matérielles consulte le Service SST avant d'acheter du nouveau mobilier.

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Violence verbale, physique et à caractère sexuel, conflit interpersonnel, harcèlement psychologique et sexuel et stress

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
Violence verbale, physique et à caractère sexuel, conflit interpersonnel, harcèlement psychologique et sexuel <ul style="list-style-type: none"> • Entre employés • Enseignants-étudiants, membre de la famille des étudiants • Clientèle externe 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les travailleurs ont lu la politique en vigueur sur le harcèlement au travail et suivi les formations appropriées. • S'assurer de prendre les mesures nécessaires pour définir et contrôler ces facteurs de risque. 	<p>Voir la Politique pour contrer le harcèlement et la violence du Cégep.</p> <p>Voir la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel du Cégep.</p> <p>Voir les formations obligatoires</p>
Stress <ul style="list-style-type: none"> • Charge de travail inadéquate • Relation interpersonnelle difficile, intimidation • Travail en isolement 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de prendre les mesures nécessaires pour définir et contrôler ces facteurs de risque. • Promouvoir le Programme d'aide aux employés (PAE). 	<p>Voir la documentation concernant le Programme d'aide aux employés (PAE).</p>

RISQUES CHIMIQUES SIMDUT

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
<ul style="list-style-type: none"> • Exposition à des produits contrôlés, surtout des produits d'entretien ménager 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les travailleurs ont suivi la formation SIMDUT 2015. • S'assurer que les travailleurs ont lu le Guide sur les matières dangereuses du Cégep. 	<p>Contactez le Service de la sûreté, santé et sécurité au travail pour suivre la formation.</p>

RISQUES LIÉS À LA SÉCURITÉ

Chute de même niveau, qualité de l'air, chute d'objet et utilisation d'objet coupant ou tranchant

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
Chute de même niveau <ul style="list-style-type: none"> • Chutes de plain-pied ou trébuchement sur sol inégal ou encombré, dans un local exigu avec difficultés de circulation, sol glissant dû à un déversement d'eau ou de fluides. 	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter le principe de propreté et bon ordre (PBO). 	
Qualité de l'air <ul style="list-style-type: none"> • Risque d'irritation ou d'autres désagréments dus au système de ventilation et climatisation. • Travail parfois à des températures ambiantes inconfortables. 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que l'entretien préventif du système de ventilation et de climatisation soit fait annuellement. • S'assurer de procéder au changement des filtres. 	

RISQUES LIÉS À LA SÉCURITÉ

Chute de même niveau, qualité de l'air, chute d'objet et utilisation d'objet coupant ou tranchant

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
Chute d'objet <ul style="list-style-type: none"> Blessure due à la chute de dossiers, livres ou autres objets. 	<ul style="list-style-type: none"> Avoir un bon système de classement et de rangement. S'assurer que chaque dossier, livre ou objet soit bien au fond des étagères. Éviter de placer des objets lourds en hauteur. 	
Utilisation d'objets coupants ou tranchants (ex. ciseaux) <ul style="list-style-type: none"> Risque de coupures causées par des outils de bureau tels ciseau et coupe papier. 	<ul style="list-style-type: none"> Avoir du matériel en bon état et les utiliser de façon sécuritaire. 	

4.2.3 Enseignants et technicien en soins de santé

Soins infirmier, physiothérapie, diététique, hygiène dentaire, inhalothérapie, soins préhospitaliers d'urgence, laboratoire biomédical

RISQUES ERGONOMIQUES

Posture et mouvements contraignants au travail

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
<ul style="list-style-type: none"> Postes de travail mal adaptés Intervention sur le terrain en situation d'urgence Déplacement de patients/bénéficiaires Encombrement de l'espace de travail Reflets, éblouissement, fatigue oculaire causée par les reflets du soleil dans les fenêtres, les écrans d'ordinateur, la mauvaise luminosité des pièces Manutention de charges lourdes 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que le mobilier est en bonne condition, que les postes de travail sont tenus en bon état et dégagés, s'assurer que la configuration est ergonomique. S'assurer que les équipements sont en bon état, s'assurer que les travailleurs utilisent des méthodes appropriées de travail. S'assurer que tout le personnel reçoive une formation de PDSB (principe de déplacement sécuritaire des bénéficiaires). S'assurer de garder l'espace de travail propre et bien entretenu (PBO), d'avoir un bon système de classement (5S). S'assurer de choisir des revêtements appropriés pour les surfaces de travail, s'assurer de la présence de toiles à toutes les fenêtres, s'assurer d'avoir un éclairage adéquat dans le milieu de travail. S'assurer de la présence de matériel pour faciliter la manutention de charge, s'assurer que le personnel reçoive une formation sur les TMS (troubles musculosquelettiques) et la manutention de charge. 	<p>Voir les formations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> PDSB Manutention de charge TMS <ul style="list-style-type: none"> Remplir les fiches de vérification quotidienne des équipements. <p>Les symptômes suivants sont possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> Fatigue visuelle et maux de tête Douleur lombaire, aux membres supérieurs et inférieurs <ul style="list-style-type: none"> S'assurer que le Service des ressources matérielles consulte le Service SST avant d'acheter du nouveau mobilier.

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Violence verbale, physique et à caractère sexuel, conflit interpersonnel, harcèlement psychologique et sexuel et stress

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
Violence verbale, physique et à caractère sexuel, conflit interpersonnel, harcèlement psychologique et sexuel <ul style="list-style-type: none"> • Entre employés • Enseignants-étudiants, membre de la famille des étudiants • Clientèle externe 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les travailleurs ont lu la politique en vigueur sur le harcèlement au travail et suivi les formations appropriées. • S'assurer de prendre les mesures nécessaires pour définir et contrôler ces facteurs de risque. 	<p>Voir la Politique pour contrer le harcèlement et la violence du Cégep.</p> <p>Voir la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel du Cégep.</p> <p>Voir les formations obligatoires</p>
Stress <ul style="list-style-type: none"> • Charge de travail inadéquate • Relation interpersonnelle difficile • Secret professionnel 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de prendre les mesures nécessaires pour définir et contrôler ces facteurs de risque. • Promouvoir le Programme d'aide aux employés (PAE). 	<p>Voir la documentation concernant le Programme d'aide aux employés (PAE).</p>

RISQUES BIOLOGIQUES

Biosécurité et inoculation

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
Biosécurité <ul style="list-style-type: none"> • Manipulation de bactéries/virus/champignons de catégorie 2 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que le personnel reçoive les formations en matière de biosécurité appropriées. 	<p>Consulter le département de TAB pour la formation biosécurité niveau 3.</p>
Inoculation <ul style="list-style-type: none"> • Risque de piqûre/coupure avec aiguilles, ou autres piquants/tranchants, souillés avec des matières biologiques (sang, urine, etc.) • Prodiguer des soins à des patients/bénéficiaires qui peuvent être porteurs de maladies, infections. 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que le carnet de vaccination du personnel est à jour, s'assurer d'avoir une procédure d'urgence adéquate en cas de piqûre/coupure avec du matériel souillé. 	<p>Voir la procédure en cas de piqûre/coupure avec du matériel souillé du Cégep.</p>

RISQUES PHYSIQUES

Rayonnement, feu/chaleur, luminosité, vibration, électricité et contrainte thermique

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
Rayonnement <ul style="list-style-type: none"> Exposition à certains rayons lors de la prise de RX des patients/bénéficiaires. 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer de porter les ÉPI (tablier de plomb) lors de l'exécution de la tâche. Travailler selon les méthodes sécuritaires et appropriées. 	Voir la liste des méthodes appropriées de travail ainsi que les différents guides de votre secteur sur le réseau du Cégep.
Feu/chaleur <ul style="list-style-type: none"> Utilisation de four, brûleur à l'alcool et autre matériel produisant de la chaleur. Risque de brûlures. 	<ul style="list-style-type: none"> Inspecter son matériel avant utilisation. Toujours avoir un extincteur à proximité. 	
Luminosité <ul style="list-style-type: none"> Fatigue visuelle due à une exposition à des sources vives de lumière artificielle toute la journée 	<ul style="list-style-type: none"> Travailler selon les méthodes sécuritaires et appropriées. 	
Vibration <ul style="list-style-type: none"> Utilisation d'instruments et de matériel produisant une vibration 	<ul style="list-style-type: none"> Réduire le risque à la source en achetant des outils produisant le moins de vibration possible. Prendre régulièrement des pauses, réduire le temps d'exposition, alterner avec des tâches sans risque de vibration. Faire des exercices d'étirement des régions problématiques. 	
Électricité (électrisation / électrocution) <ul style="list-style-type: none"> Contact avec un conducteur sous tension (rallonge, ...) ou par utilisation d'outillage mal entretenu ou de prises défectueuses. 	<ul style="list-style-type: none"> Toujours débrancher les fils électriques en les tenant par la fiche. Utiliser des barres de surtension pour les appareils. Procéder à une inspection visuelle avant chaque utilisation et ne jamais utiliser un appareil défectueux. 	
Contrainte thermique <ul style="list-style-type: none"> Travail dans des milieux où il peut faire chaud, surtout durant la période estivale. 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer les principes de travail en ambiance chaude. Lire le guide sur les contraintes thermiques du Cégep. 	

**RISQUES CHIMIQUES
SIMDUT**

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
<ul style="list-style-type: none"> Manipulation et exposition à des produits chimiques. Manipulation et utilisation de bonbonne de gaz (ex. oxygène) 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les travailleurs ont suivi la formation SIMDUT 2015. S'assurer que les travailleurs ont lu le guide sur les matières dangereuses du Cégep ainsi que les méthodes appropriées de travail reliées à leurs tâches. 	<p>Consulter le Service de la sûreté, santé et sécurité au travail pour suivre la formation.</p> <p>Voir la liste des méthodes appropriées de travail ainsi que les différents guides de votre secteur sur le réseau du Cégep.</p>

**RISQUES LIÉS À LA SÉCURITÉ
Chute de même niveau et allergie/dermatite**

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
<p>Chute de même niveau</p> <ul style="list-style-type: none"> Chutes de plain-pied sur sol inégal ou encombré, dans un local exigu avec difficultés de circulation, sol glissant dû à un déversement d'eau ou de fluides. 	<ul style="list-style-type: none"> Respecter le principe de propreté et bon ordre (PBO). 	
<p>Allergie, dermatite</p> <ul style="list-style-type: none"> Lavage de main fréquent et utilisation de gants. 	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser des produits de nettoyage pour les mains le moins irritants possible. Prioriser les gants sans latex. 	

4.2.4 Enseignants et techniciens avec risques chimiques et biologiques

Sciences fondamentales : chimie, biologie, physique

RISQUES ERGONOMIQUES

Posture et mouvements contraignants au travail

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
<ul style="list-style-type: none"> • Postes de travail mal adaptés • Encombrement de l'espace de travail • Reflets, éblouissement, etc. • Manutention de charges lourdes 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que le mobilier est en bonne condition, que les postes de travail sont tenus en bon état et dégagés, s'assurer que la configuration est ergonomique. • S'assurer que les équipements sont en bon état, s'assurer que les travailleurs utilisent des méthodes appropriées de travail. • S'assurer de garder l'espace de travail propre et bien entretenu (PBO), d'avoir un bon système de classement (5S). • S'assurer de choisir des revêtements appropriés pour les surfaces de travail, s'assurer de la présence de toiles à toutes les fenêtres, s'assurer d'avoir un éclairage adéquat dans le milieu de travail. • S'assurer de la présence de matériel pour faciliter la manutention de charge, s'assurer que le personnel reçoive une formation sur les TMS (troubles musculosquelettiques) et la manutention de charge. 	<p>Voir les formations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PDSB - Manutention de charge - TMS <ul style="list-style-type: none"> • Remplir les fiches de vérification quotidienne des équipements. <p>Les symptômes suivants sont possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fatigue visuelle et maux de tête - Douleur lombaire, aux membres supérieurs et inférieurs <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que le département des ressources matérielles consulte la SST avant d'acheter du nouveau mobilier.

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Violence verbale, physique et à caractère sexuel, conflit interpersonnel, harcèlement psychologique et sexuel et stress

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
<p>Violence verbale, physique et à caractère sexuel, conflit interpersonnel, harcèlement psychologique et sexuel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entre employés • Enseignants-étudiants, membre de la famille des étudiants • Clientèle externe 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les travailleurs ont lu la politique en vigueur sur le harcèlement au travail et suivi les formations appropriées. • S'assurer de prendre les mesures nécessaires pour définir et contrôler ces facteurs de risque. 	<p>Voir la Politique pour contrer le harcèlement et la violence du Cégep.</p> <p>Voir la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel du Cégep.</p> <p>Voir les formations obligatoires</p>

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Violence verbale, physique et à caractère sexuel, conflit interpersonnel, harcèlement psychologique et sexuel et stress

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
Stress <ul style="list-style-type: none"> Charge de travail inadéquate Relation interpersonnelle difficile 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer de prendre les mesures nécessaires pour définir et contrôler ces facteurs de risque. Promouvoir le Programme d'aide aux employés (PAE). 	Voir la documentation concernant le Programme d'aide aux employés (PAE).

RISQUES BIOLOGIQUES

Biosécurité et inoculation

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
Biosécurité <ul style="list-style-type: none"> Manipulation de bactéries/virus/champignons de catégorie 2 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que le personnel reçoive les formations appropriées en matière de biosécurité. 	Consulter le département de TAB pour la formation biosécurité niveau 3.
Inoculation <ul style="list-style-type: none"> Risque de piqûre/coupure avec aiguilles, ou autres piquants/tranchants, souillées avec des matières biologiques (sang, urine, etc.) Prodiguer des soins à des patients/bénéficiaires qui peuvent être porteur de maladies, infections. 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que le carnet de vaccination du personnel est à jour. S'assurer d'avoir une procédure d'urgence adéquate en cas de piqûre/coupure avec du matériel souillé. 	Voir la procédure en cas de piqûre/coupure avec du matériel souillé du Cégep.

RISQUES PHYSIQUES

Feu/chaaleur et électricité

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
Feu/chaaleur <ul style="list-style-type: none"> Utilisation de four, brûleur à l'alcool et autre matériel produisant de la chaleur. Risque de brûlures. 	<ul style="list-style-type: none"> Inspecter son matériel avant utilisation. Toujours avoir un extincteur à proximité. Travailler selon les méthodes sécuritaires et appropriées. 	Voir la liste des méthodes appropriées de travail ainsi que les différents guides de votre secteur sur le réseau du Cégep.
Électricité (électrisation / électrocution) <ul style="list-style-type: none"> Contact avec un conducteur sous tension (rallonge, ...) ou par utilisation d'outillage mal entretenu ou de prises défectueuses. 	<ul style="list-style-type: none"> Toujours débrancher les fils électriques en le tenant par la fiche. Utiliser des barres de surtension pour les appareils. Procéder à une inspection visuelle avant chaque utilisation et ne jamais utiliser un appareil défectueux. 	

**RISQUES CHIMIQUES
SIMDUT**

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
<ul style="list-style-type: none"> Manipulation et exposition à des produits chimiques. 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les travailleurs ont suivi la formation SIMDUT 2015. S'assurer que les travailleurs ont lu le guide sur les matières dangereuses du Cégep ainsi que les méthodes appropriées de travail reliées à leurs tâches. 	<p>Consulter le Service du sûreté, santé et sécurité au travail pour suivre la formation.</p> <p>Voir la liste des méthodes appropriées de travail ainsi que les différents guides de votre secteur sur le réseau du Cégep.</p>

**RISQUES LIÉS À LA SÉCURITÉ
Chute de même niveau et allergie/dermatite**

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
<p>Chute de même niveau</p> <ul style="list-style-type: none"> Chutes de plain-pied sur sol inégal ou encombré, dans un local exigu avec difficultés de circulation, sol glissant dû à un déversement d'eau ou de fluides. 	<ul style="list-style-type: none"> Respecter le principe de propreté et bon ordre (PBO). 	
<p>Allergie, dermatite</p> <ul style="list-style-type: none"> Lavage de main fréquent et utilisation de gants. 	<ul style="list-style-type: none"> Avoir des produits de nettoyage pour les mains le moins irritants possible. Prioriser les gants sans latex. 	

4.2.5 Enseignants et techniciens reliés à des infrastructures

Architecture, génie civil, génie électrique

RISQUES ERGONOMIQUES

Posture et mouvements contraignants au travail

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
<ul style="list-style-type: none"> • Postes de travail mal adaptés • Encombrement de l'espace de travail • Reflets, éblouissement, fatigue oculaire causée par les reflets du soleil dans les fenêtres, les écrans d'ordinateur, la mauvaise luminosité des pièces • Manutention de charges lourdes 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que le mobilier est en bonne condition, que les postes de travail sont tenus en bon état et dégagés, s'assurer que la configuration est ergonomique. • S'assurer que les équipements sont en bon état, s'assurer que les travailleurs utilisent des méthodes appropriées de travail. • S'assurer de garder l'espace de travail propre et bien entretenu (PBO), d'avoir un bon système de classement (5S). • S'assurer de choisir des revêtements appropriés pour les surfaces de travail, s'assurer de la présence de toiles à toutes les fenêtres, s'assurer d'avoir un éclairage adéquat dans le milieu de travail. • S'assurer de la présence de matériel pour faciliter la manutention de charge, s'assurer que le personnel reçoive une formation sur les TMS (troubles musculosquelettiques) et la manutention de charge (principe de déplacement sécuritaire des bénéficiaires). 	<p>Voir les formations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manutention de charge - TMS <ul style="list-style-type: none"> • Remplir les fiches de vérification quotidienne des équipements. <p>Les symptômes suivants sont possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fatigue visuelle et maux de tête - Douleur lombaire, aux membres supérieurs et inférieurs <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que le Service des ressources matérielles consulte le Service SST avant d'acheter du nouveau mobilier.

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Violence verbale, physique et à caractère sexuel, conflit interpersonnel, harcèlement psychologique et sexuel et stress

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
<p>Violence verbale, physique et à caractère sexuel, conflit interpersonnel, harcèlement psychologique et sexuel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entre employés • Enseignants-étudiants, membre de la famille des étudiants • Clientèle externe 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les travailleurs ont lu la politique en vigueur sur le harcèlement au travail et suivi les formations appropriées. • S'assurer de prendre les mesures nécessaires pour définir et contrôler ces facteurs de risque. 	<p>Voir la Politique pour contrer le harcèlement et la violence du Cégep.</p> <p>Voir la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel du Cégep.</p> <p>Voir les formations obligatoires</p>

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Violence verbale, physique et à caractère sexuel, conflit interpersonnel, harcèlement psychologique et sexuel et stress

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
Stress <ul style="list-style-type: none"> Charge de travail inadéquate Relation interpersonnelle difficile 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer de prendre les mesures nécessaires pour définir et contrôler ces facteurs de risque. Promouvoir le Programme d'aide aux employés (PAE). 	Voir la documentation concernant le Programme d'aide aux employés (PAE).

RISQUES PHYSIQUES

Rayonnement, feu/chaleur, vibration, bruit, électricité et contrainte thermique

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
Rayonnement <ul style="list-style-type: none"> Exposition à certains rayons lors de l'utilisation des jauges nucléaires Exposition à des rayonnements lors des ateliers de soudure 	<ul style="list-style-type: none"> Avoir un programme de radioprotection adéquat et maintenir le permis à jour. Avoir au moins 2 personnes ayant suivi la formation d'agent de radioprotection. Port des ÉPI recommandés, utiliser des écrans de protection entre les postes de travail, travailler selon des méthodes appropriées et sécuritaires. 	Agents de radioprotection du Cégep : <ul style="list-style-type: none"> Simon Boivin Andrée-Anne Fournier Isabelle Dufour
Feu/chaleur <ul style="list-style-type: none"> Utilisation de four, brûleur et autre matériel produisant de la chaleur Atelier de soudure Fabrication d'asphalte Risque de brûlures 	<ul style="list-style-type: none"> Inspecter son matériel avant utilisation. Toujours avoir un extincteur à proximité. Travailler selon les méthodes sécuritaires et appropriées. Porter les ÉPI recommandés selon la tâche. 	
Vibration <ul style="list-style-type: none"> Utilisation d'instruments et de matériel produisant une vibration 	<ul style="list-style-type: none"> Réduire le risque à la source en achetant des outils produisant le moins de vibration possible. Prendre régulièrement des pauses, réduire le temps d'exposition, alterner avec des tâches sans risque de vibration. Faire des exercices d'étirement des régions problématiques. 	
Bruit <ul style="list-style-type: none"> Bruit supérieur à 90 dB lors du fonctionnement de certains appareils ou outils 	<ul style="list-style-type: none"> Porter les protections auditives (bouchons ou coquilles) 	

RISQUES PHYSIQUES

Rayonnement, feu/chaleur, vibration, bruit, électricité et contrainte thermique

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
Électricité (électrisation / électrocution) <ul style="list-style-type: none"> Contact avec un conducteur sous tension (rallonge ...) ou par utilisation d'outillage mal entretenu ou de prises défectueuses 	<ul style="list-style-type: none"> Toujours débrancher les fils électriques en les tenant par la fiche. Utiliser des barres de surtension pour les appareils. Procéder à une inspection visuelle avant chaque utilisation et ne jamais utiliser un appareil défectueux. 	
Contrainte thermique <ul style="list-style-type: none"> Travail dans des milieux où il peut faire chaud, surtout durant la période estivale. 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer les principes de travail en ambiance chaude Lire le guide sur les contraintes thermiques du Cégep. 	

RISQUES CHIMIQUES

SIMDUT, inhalation de fumée de soudure et inhalation de poussières/fibres dangereuses

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
SIMDUT <ul style="list-style-type: none"> Manipulation et exposition à des produits chimiques Manipulation et utilisation de bonbonne de gaz (ex. propane, butane) 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les travailleurs ont suivi la formation SIMDUT 2015. S'assurer que les travailleurs ont lu le guide sur les matières dangereuses du Cégep ainsi que les méthodes appropriées de travail reliées à leurs tâches. 	<p>Contacter le Service de la sûreté, santé et sécurité au travail pour suivre la formation.</p> <p>Voir la liste des méthodes appropriées de travail ainsi que les différents guides de votre secteur sur le réseau du Cégep.</p>
Inhalation de fumée de soudure <ul style="list-style-type: none"> Dégagement de fumées nocives lors du procédé de microsoudure et soudure standard 	<ul style="list-style-type: none"> Aspirer à la source pour dégager la zone des voies respiratoires avec les petits ventilateurs de table à filtre au charbon pour la microsoudure. Pour la soudure standard, porter un masque N95 jetable au besoin. 	
Inhalation de poussières/fibres dangereuses <ul style="list-style-type: none"> Exposition aux poussières de silice, d'amiante et autres particules dangereuses 	<ul style="list-style-type: none"> Porter les protections des voies respiratoires (demi-masque avec filtres). S'assurer que les travailleurs ont suivi la formation des voies respiratoires et que leur Fit test pour la grandeur de leur masque est à jour. 	<p>Le « Fit test » doit être refait aux 2 ans ou lorsqu'il y a un changement significatif dans la morphologie de la personne (prise/perte de poids, changement de prothèse dentaire, etc.)</p>

RISQUES LIÉS À LA SÉCURITÉ

Chute de même niveau, sécurité machine, travail en hauteur

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
<p>Chute de même niveau</p> <ul style="list-style-type: none"> Chutes de plain-pied sur sol inégal ou encombré, dans un local exigü avec difficultés de circulation, sol glissant dû à un déversement d'eau ou de fluides. 	<ul style="list-style-type: none"> Respecter le principe de propreté et bon ordre (PBO). 	
<p>Sécurité machine</p> <ul style="list-style-type: none"> Risques d'entraînement, projection d'objet 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que toutes les protections machines sont en place, NE JAMAIS enlever volontairement les protections machines lors de l'utilisation. Porter les ÉPI recommandés. Utiliser les appareils/outils selon les méthodes appropriées de travail. 	
<p>Travail en hauteur</p> <ul style="list-style-type: none"> Utilisation de plate-forme élévatrice, travail sur les toits, travail avec échelles et escabeaux 	<ul style="list-style-type: none"> Porter les ÉPI nécessaires (harnais). Avoir suivi la formation de travail en hauteur ainsi que des appareils utilisés (plate-forme élévatrice). 	<p>Les formations reliées au travail en hauteur devraient idéalement être renouvelées aux 3 ans.</p>

4.2.6 Enseignants et techniciens reliés à de l’outillage et à l’environnement

Foresterie

RISQUES ERGONOMIQUES

Posture et mouvements contraignants au travail

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
<ul style="list-style-type: none"> • Postes de travail mal adaptés • Encombrement de l’espace de travail • Reflets, éblouissement, fatigue oculaire causée par les reflets du soleil dans les fenêtres, les écrans d’ordinateur, la mauvaise luminosité des pièces • Manutention de charges lourdes 	<ul style="list-style-type: none"> • S’assurer que le mobilier est en bonne condition, que les postes de travail sont tenus en bon état et dégagés, s’assurer que la configuration est ergonomique. • S’assurer que les équipements sont en bon état, s’assurer que les travailleurs utilisent des méthodes appropriées de travail. • S’assurer de garder l’espace de travail propre et bien entretenu (PBO), d’avoir un bon système de classement (5S). • S’assurer de choisir des revêtements appropriés pour les surfaces de travail, s’assurer de la présence de toiles à toutes les fenêtres, s’assurer d’avoir un éclairage adéquat dans le milieu de travail. • S’assurer de la présence de matériel pour faciliter la manutention de charge, s’assurer que le personnel reçoive une formation sur les TMS (troubles musculosquelettiques) et la manutention de charge. 	<p>Voir les formations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manutention de charge - TMS <ul style="list-style-type: none"> • Remplir les fiches de vérification quotidienne des équipements. <p>Les symptômes suivants sont possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fatigue visuelle et maux de tête - Douleur lombaire, aux membres supérieurs et inférieurs <ul style="list-style-type: none"> • S’assurer que le Service des ressources matérielles consulte le Service SST avant d’acheter du nouveau mobilier.

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Violence verbale, physique et à caractère sexuel, conflit interpersonnel, harcèlement psychologique et sexuel et stress

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
<p>Violence verbale, physique et à caractère sexuel, conflit interpersonnel, harcèlement psychologique et sexuel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entre employés • Enseignants-étudiants, membre de la famille des étudiants • Clientèle externe 	<ul style="list-style-type: none"> • S’assurer que les travailleurs ont lu la politique en vigueur sur le harcèlement au travail et suivi les formations appropriées. • S’assurer de prendre les mesures nécessaires pour définir et contrôler ces facteurs de risque. 	<p>Voir la Politique pour contrer le harcèlement et la violence du Cégep.</p> <p>Voir la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel du Cégep.</p> <p>Voir les formations obligatoires</p>

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Violence verbale, physique et à caractère sexuel, conflit interpersonnel, harcèlement psychologique et sexuel et stress

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
Stress <ul style="list-style-type: none"> • Charge de travail inadéquate • Relation interpersonnelle difficile 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de prendre les mesures nécessaires pour définir et contrôler ces facteurs de risque. • Promouvoir le Programme d'aide aux employés (PAE). 	Voir la documentation concernant le Programme d'aide aux employés (PAE).

RISQUES PHYSIQUES

Vibration, bruit, électricité et contrainte thermique

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
Vibration <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation d'instruments et de matériel produisant une vibration 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire le risque à la source en achetant des outils produisant le moins de vibration possible. • Prendre régulièrement des pauses, réduire le temps d'exposition, alterner avec des tâches sans risque de vibration. • Faire des exercices d'étirement des régions problématiques. 	
Bruit <ul style="list-style-type: none"> • Bruit supérieur à 90 dB lors du fonctionnement de certains appareils ou outils 	<ul style="list-style-type: none"> • Porter les protections auditives (bouchons ou coquilles) 	
Électricité (électrisation / électrocution) <ul style="list-style-type: none"> • Contact avec un conducteur sous tension (rallonge ...) ou par utilisation d'outillage mal entretenu ou de prises défectueuses 	<ul style="list-style-type: none"> • Toujours débrancher les fils électriques en les tenant par la fiche. • Utiliser des barres de surtension pour les appareils. • Procéder à une inspection visuelle avant chaque utilisation et ne jamais utiliser un appareil défectueux. 	
Contrainte thermique <ul style="list-style-type: none"> • Travail dans des milieux où il peut faire chaud ou froid 	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les principes de travail en ambiance chaude et en ambiance froide. • Lire le guide sur les contraintes thermiques du Cégep. 	

RISQUES CHIMIQUES SIMDUT

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
<ul style="list-style-type: none"> Manipulation et exposition à des produits chimiques Manipulation et utilisation de bonbonne de gaz 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les travailleurs ont suivi la formation SIMDUT 2015. S'assurer que les travailleurs ont lu le guide sur les matières dangereuses du Cégep ainsi que les méthodes appropriées de travail reliées à leurs tâches. 	<p>Consulter le Service de la sûreté, santé et sécurité au travail pour suivre la formation.</p> <p>Voir la liste des méthodes appropriées de travail ainsi que les différents guides de votre secteur sur le réseau du Cégep.</p>

RISQUES LIÉS À LA SÉCURITÉ

Chute de même niveau, chute d'objet, sécurité machine, allergies, infections, animaux, orage et travail en milieu isolé

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
<p>Chute de même niveau</p> <ul style="list-style-type: none"> Chutes de plain-pied sur sol inégal ou encombré, dans un local exigu avec difficultés de circulation, sol glissant dû à un déversement d'eau ou de fluides 	<ul style="list-style-type: none"> Respecter le principe de propreté et bon ordre (PBO). 	
<p>Chute d'objet (arbres encroués)</p> <ul style="list-style-type: none"> Risque de chute d'arbre mort ou autres objets 	<ul style="list-style-type: none"> Toujours porter ses ÉPI (casque) Identifier les arbres à risques Toujours faire une inspection visuelle de son milieu. 	
<p>Sécurité machine</p> <ul style="list-style-type: none"> Risques d'entraînement, projection d'objet 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que toutes les protections machines sont en place, NE JAMAIS enlever volontairement les protections machines lors de l'utilisation. Porter les ÉPI recommandés. Utiliser les appareils/outils selon les méthodes appropriées de travail. 	
<p>Allergies</p> <ul style="list-style-type: none"> Risque d'allergie saisonnière sévère et aux venins de certains insectes 	<ul style="list-style-type: none"> Toujours avoir en sa possession une Épipen et des médicaments contre l'allergie. 	

RISQUES LIÉS À LA SÉCURITÉ

Chute de même niveau, chute d'objet, sécurité machine, allergies, infections, animaux, orage et travail en milieu isolé

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
Infections <ul style="list-style-type: none"> Risque d'infection au tétanos, la rage ou autres maladies lorsque l'on travaille en milieu forestier 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que le carnet de vaccination du personnel est à jour. Éviter le plus possible de se blesser et toujours bien nettoyer les plaies. Toujours avoir du matériel de premiers soins lors des sorties. 	
Animaux <ul style="list-style-type: none"> Risque d'attaque animale (ours noirs) 	<ul style="list-style-type: none"> Ne JAMAIS nourrir les animaux, tenir la nourriture et les ordures hors de portée. Avoir sur soi un répulsif à ours. Lire le guide de la CNESST « Santé en forêt ». 	

RISQUES LIÉS À LA SÉCURITÉ

Chute de même niveau, chute d'objet, sécurité machine, allergies, infections, animaux, orage et travail en milieu isolé

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
Orage <ul style="list-style-type: none"> Risque d'être frappé par la foudre 	<ul style="list-style-type: none"> Lire le guide de la CNESST « Santé en forêt ». 	
Travail en milieu isolé <ul style="list-style-type: none"> Risque de se perdre en forêt., de se retrouver seul 	<ul style="list-style-type: none"> Avoir un bon système de communication (radio). Suivre des formations de survie en milieu forestier. 	

4.2.7 Enseignants et techniciens reliés aux sports et loisirs

Éducation physique et santé, gestion et intervention en loisirs

RISQUES ERGONOMIQUES

Posture et mouvements contraignants au travail

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
<ul style="list-style-type: none"> • Postes de travail mal adaptés • Encombrement de l'espace de travail • Reflets, éblouissement, fatigue oculaire causée par les reflets du soleil dans les fenêtres, les écrans d'ordinateur, la mauvaise luminosité des pièces • Manutention de charges lourdes 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que le mobilier est en bonne condition, que les postes de travail sont tenus en bon état et dégagés, s'assurer que la configuration est ergonomique. • S'assurer que les équipements sont en bon état, s'assurer que les travailleurs utilisent des méthodes appropriées de travail. • S'assurer de garder l'espace de travail propre et bien entretenu (PBO), d'avoir un bon système de classement (5S). • S'assurer de choisir des revêtements appropriés pour les surfaces de travail, s'assurer de la présence de toiles à toutes les fenêtres, s'assurer d'avoir un éclairage adéquat dans le milieu de travail. • S'assurer de la présence de matériel pour faciliter la manutention de charge, s'assurer que le personnel reçoive une formation sur les TMS (troubles musculosquelettiques) et la manutention de charge 	<p>Voir les formations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manutention de charge - TMS <ul style="list-style-type: none"> • Remplir les fiches de vérification quotidienne des équipements. <p>Les symptômes suivants sont possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fatigue visuelle et maux de tête - Douleur lombaire, aux membres supérieurs et inférieurs <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que le Service des ressources matérielles consulte le Service SST avant d'acheter du nouveau mobilier.

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Violence verbale, physique et à caractère sexuel, conflit interpersonnel, harcèlement psychologique et sexuel et stress

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
<p>Violence verbale, physique et à caractère sexuel, conflit interpersonnel, harcèlement psychologique et sexuel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entre employés • Enseignants-étudiants, membre de la famille des étudiants • Clientèle externe 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les travailleurs ont lu la politique en vigueur sur le harcèlement au travail et suivi les formations appropriées. • S'assurer de prendre les mesures nécessaires pour définir et contrôler ces facteurs de risque. 	<p>Voir la Politique pour contrer le harcèlement et la violence du Cégep.</p> <p>Voir la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel du Cégep.</p> <p>Voir les formations obligatoires</p>

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Violence verbale, physique et à caractère sexuel, conflit interpersonnel, harcèlement psychologique et sexuel et stress

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
Stress <ul style="list-style-type: none"> • Charge de travail inadéquate • Relation interpersonnelle difficile 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de prendre les mesures nécessaires pour définir et contrôler ces facteurs de risque. • Promouvoir le Programme d'aide aux employés (PAE). 	Voir la documentation concernant le Programme d'aide aux employés (PAE).

RISQUES PHYSIQUES

Électricité (électrisation / électrocution)

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
Électricité (électrisation / électrocution) <ul style="list-style-type: none"> • Contact avec un conducteur sous tension (rallonge ...) ou par utilisation d'outillage mal entretenu ou de prises défectueuses 	<ul style="list-style-type: none"> • Toujours débrancher les fils électriques en les tenant par la fiche. • Utiliser des barres de surtension pour les appareils. • Procéder à une inspection visuelle avant chaque utilisation et ne jamais utiliser un appareil défectueux. 	Voir la liste des méthodes appropriées de travail ainsi que les différents guides de votre secteur sur le réseau du Cégep.

RISQUES CHIMIQUES

SIMDUT

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
<ul style="list-style-type: none"> • Exposition à des produits chimiques 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les travailleurs ont suivi la formation SIMDUT 2015. • S'assurer que les travailleurs ont lu le guide sur les matières dangereuses du Cégep ainsi que les méthodes appropriées de travail reliées à leurs tâches. 	<p>Consulter le Service de la sûreté, santé et sécurité au travail pour suivre la formation.</p> <p>Voir la liste des méthodes appropriées de travail ainsi que les différents guides de votre secteur sur le réseau du Cégep.</p>

RISQUES LIÉS À LA SÉCURITÉ

Chute de même niveau

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
<ul style="list-style-type: none"> • Chutes de plain-pied sur sol inégal ou encombré, dans un local exigu avec difficultés de circulation, sol glissant dû à un déversement d'eau ou de fluides. 	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter le principe de propreté et bon ordre (PBO). 	

4.2.8 Enseignants et techniciens reliés aux productions artistiques

Arts visuels

RISQUES ERGONOMIQUES

Posture et mouvements contraignants au travail

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
<ul style="list-style-type: none"> • Postes de travail mal adaptés • Encombrement de l'espace de travail • Reflets, éblouissement, fatigue oculaire causée par les reflets du soleil dans les fenêtres, les écrans d'ordinateur, la mauvaise luminosité des pièces • Manutention de charges lourdes 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que le mobilier est en bonne condition, que les postes de travail sont tenus en bon état et dégagé, s'assurer que la configuration est ergonomique. • S'assurer que les équipements sont en bon état, s'assurer que les travailleurs utilisent des méthodes appropriées de travail. • S'assurer de garder l'espace de travail propre et bien entretenu (PBO), d'avoir un bon système de classement (5S). • S'assurer de choisir des revêtements appropriés pour les surfaces de travail, s'assurer de la présence de toiles à toutes les fenêtres, s'assurer d'avoir un éclairage adéquat dans le milieu de travail. • S'assurer de la présence de matériel pour faciliter la manutention de charge, s'assurer que le personnel reçoive une formation sur les TMS (troubles musculosquelettiques) et la manutention de charge 	<p>Voir les formations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manutention de charge - TMS <ul style="list-style-type: none"> • Remplir les fiches de vérification quotidienne des équipements. <p>Les symptômes suivants sont possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fatigue visuelle et maux de tête - Douleur lombaire, aux membres supérieurs et inférieurs <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que le Service des ressources matérielles consulte le Service SST avant d'acheter du nouveau mobilier.

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Violence verbale, physique et à caractère sexuel, conflit interpersonnel, harcèlement psychologique et sexuel et stress

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
<p>Violence verbale, physique et à caractère sexuel, conflit interpersonnel, harcèlement psychologique et sexuel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entre employés • Enseignants-étudiants, membre de la famille des étudiants • Clientèle externe 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les travailleurs ont lu la politique en vigueur sur le harcèlement au travail et suivi les formations appropriées. • S'assurer de prendre les mesures nécessaires pour définir et contrôler ces facteurs de risque. 	<p>Voir la Politique pour contrer le harcèlement et la violence du Cégep.</p> <p>Voir la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel du Cégep.</p> <p>Voir les formations obligatoires</p>

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Violence verbale, physique et à caractère sexuel, conflit interpersonnel, harcèlement psychologique et sexuel et stress

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
Stress <ul style="list-style-type: none"> Charge de travail inadéquate Relation interpersonnelle difficile 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer de prendre les mesures nécessaires pour définir et contrôler ces facteurs de risque. Promouvoir le Programme d'aide aux employés (PAE). 	Voir la documentation concernant le Programme d'aide aux employés (PAE).

RISQUES PHYSIQUES

Rayonnement, feu/chaueur, vibration, bruit et électricité

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
Rayonnement <ul style="list-style-type: none"> Exposition à des rayonnements lors des ateliers de soudure 	<ul style="list-style-type: none"> Port des ÉPI recommandés, utiliser des écrans de protection entre les postes de travail, travailler selon des méthodes appropriées et sécuritaires. 	
Feu/chaueur <ul style="list-style-type: none"> Utilisation d'outils produisant de la chaleur et des étincelles Atelier de soudure Risque de brûlures 	<ul style="list-style-type: none"> Inspecter son matériel avant utilisation. Toujours avoir un extincteur à proximité. Travailler selon les méthodes sécuritaires et appropriées. Porter les ÉPI recommandés selon la tâche. 	
Vibration <ul style="list-style-type: none"> Utilisation d'instruments et de matériel produisant une vibration 	<ul style="list-style-type: none"> Réduire le risque à la source en achetant des outils produisant le moins de vibration possible. Prendre régulièrement des pauses, réduire le temps d'exposition, alterner avec des tâches sans risque de vibration. Faire des exercices d'étirement des régions problématiques. 	
Bruit <ul style="list-style-type: none"> Bruit supérieur à 90 dB lors du fonctionnement de certains appareils ou outils 	<ul style="list-style-type: none"> Porter les protections auditives (bouchons ou coquilles) 	
Électricité (électrisation / électrocution) <ul style="list-style-type: none"> Contact avec un conducteur sous tension (rallonge ...) ou par utilisation d'outillage mal entretenu ou de prises défectueuses 	<ul style="list-style-type: none"> Toujours débrancher les fils électriques en le tenant par la fiche. Utiliser des barres de surtension pour les appareils. Procéder à une inspection visuelle avant chaque utilisation et ne jamais utiliser un appareil défectueux. 	

RISQUES CHIMIQUES

SIMDUT, inhalation de fumée de soudure et inhalation de poussières

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
SIMDUT <ul style="list-style-type: none"> Manipulation et exposition à des produits chimiques Manipulation et utilisation de bonbonne de gaz 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les travailleurs ont suivi la formation SIMDUT 2015. S'assurer que les travailleurs ont lu le guide sur les matières dangereuses du Cégep ainsi que les méthodes appropriées de travail reliées à leurs tâches. 	<p>Consulter le Service de la sûreté, santé et sécurité au travail pour suivre la formation.</p> <p>Voir la liste des méthodes appropriées de travail ainsi que les différents guides de votre secteur sur le réseau du Cégep.</p>
Inhalation de fumée de soudure <ul style="list-style-type: none"> Dégagement de fumées nocives lors du procédé de soudure 	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser le système d'aspiration à la source. Porter un masque N95 jetable au besoin 	<p>Le « Fit test » doit être refait aux 2 ans ou lorsqu'il y a un changement significatif dans la morphologie de la personne (prise/perte de poids, changement de prothèse dentaire, etc.)</p>
Inhalation de poussières <ul style="list-style-type: none"> Exposition aux poussières de plâtre et de sciures de bois 	<ul style="list-style-type: none"> Porter les protections des voies respiratoires (demi-masque avec filtres) ou masque jetable. S'assurer que les travailleurs ont suivi la formation des voies respiratoires et que leur « Fit test » pour la grandeur de leur masque est à jour. 	

RISQUES LIÉS À LA SÉCURITÉ

Chute de même niveau et sécurité machine

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
Chute de même niveau <ul style="list-style-type: none"> Chutes de plain-pied sur sol inégal ou encombré, dans un local exigü avec difficultés de circulation, sol glissant dû à un déversement d'eau ou de fluides 	<ul style="list-style-type: none"> Respecter le principe de propreté et bon ordre (PBO). 	
Sécurité machine <ul style="list-style-type: none"> Risques d'entraînement, projection d'objet 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que toutes les protections machines sont en place, NE JAMAIS enlever volontairement les protections machines lors de l'utilisation. Porter les ÉPI recommandés. Utiliser les appareils/outils selon les méthodes appropriées de travail. 	

4.2.9 Enseignants et techniciens autres

Arts, lettres et communication, littérature, mathématiques, comptabilité et gestion

RISQUES ERGONOMIQUES

Posture et mouvements contraignants au travail

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
<ul style="list-style-type: none"> • Postes de travail mal adaptés • Encombrement de l'espace de travail • Reflets, éblouissement, fatigue oculaire causée par les reflets du soleil dans les fenêtres, les écrans d'ordinateur, la mauvaise luminosité des pièces • Manutention de charges lourdes 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que le mobilier est en bonne condition, que les postes de travail sont tenus en bon état et dégagés, s'assurer que la configuration est ergonomique. • S'assurer que les équipements sont en bon état, s'assurer que les travailleurs utilisent des méthodes appropriées de travail. • S'assurer de garder l'espace de travail propre et bien entretenu (PBO), d'avoir un bon système de classement (5S). • S'assurer de choisir des revêtements appropriés pour les surfaces de travail, s'assurer de la présence de toiles à toutes les fenêtres, s'assurer d'avoir un éclairage adéquat dans le milieu de travail. • S'assurer de la présence de matériel pour faciliter la manutention de charge, s'assurer que le personnel reçoive une formation sur les TMS (troubles musculosquelettiques) et la manutention de charge 	<p>Voir les formations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manutention de charge - TMS <ul style="list-style-type: none"> • Remplir les fiches de vérification quotidienne des équipements. <p>Les symptômes suivants sont possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fatigue visuelle et maux de tête - Douleur lombaire, aux membres supérieurs et inférieurs <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que le Service des ressources matérielles consulte le Service SST avant d'acheter du nouveau mobilier.

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Violence verbale, physique et à caractère sexuel, conflit interpersonnel, harcèlement psychologique et sexuel et stress

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
<p>Violence verbale, physique et à caractère sexuel, conflit interpersonnel, harcèlement psychologique et sexuel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entre employés • Enseignants-étudiants, membre de la famille des étudiants • Clientèle externe 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les travailleurs ont lu la politique en vigueur sur le harcèlement au travail et suivi les formations appropriées. • S'assurer de prendre les mesures nécessaires pour définir et contrôler ces facteurs de risque. 	<p>Voir la Politique pour contrer le harcèlement et la violence du Cégep.</p> <p>Voir la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel du Cégep.</p> <p>Voir les formations obligatoires</p>

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Violence verbale, physique et à caractère sexuel, conflit interpersonnel, harcèlement psychologique et sexuel et stress

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
Stress <ul style="list-style-type: none"> Charge de travail inadéquate Relation interpersonnelle difficile 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer de prendre les mesures nécessaires pour définir et contrôler ces facteurs de risque. Promouvoir le Programme d'aide aux employés (PAE). 	Voir la documentation concernant le Programme d'aide aux employés (PAE).

RISQUES CHIMIQUES SIMDUT

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
SIMDUT <ul style="list-style-type: none"> Exposition à des produits contrôlés 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les travailleurs ont suivi la formation SIMDUT 2015. S'assurer que les travailleurs ont lu le guide sur les matières dangereuses du Cégep. 	Consulter le Service de la sûreté, santé et sécurité au travail pour suivre la formation.

RISQUES LIÉS À LA SÉCURITÉ Chute de même niveau

Problèmes définis	Mesures correctives	Remarques
Chute de même niveau <ul style="list-style-type: none"> Chutes de plain-pied sur sol inégal ou encombré, dans un local exigü avec difficultés de circulation, sol glissant dû à un déversement d'eau ou de fluides. 	<ul style="list-style-type: none"> Respecter le principe de propreté et bon ordre (PBO). 	

5. DROIT DE REFUS

Selon l'article 12 de la LSST, un travailleur a le droit de refuser d'exécuter un travail qui présente un danger pour lui ou pour une autre personne. En accord avec ce principe, le Cégep de Chicoutimi a comme valeur profonde qu'aucun travail n'est assez important pour ne pas prendre le temps et les moyens de le faire sans mettre sa vie en danger.

Lorsqu'un travailleur du Cégep de Chicoutimi désire faire valoir son droit, il doit aviser immédiatement son supérieur et lui donner les raisons de son refus de travail. Il doit rester disponible sur les lieux de travail pour exécuter d'autres tâches, s'il y a lieu.

6. FORMATION

Le Cégep de Chicoutimi mise sur le savoir-faire et le savoir-être de tout son personnel en matière de santé-sécurité. Tout le personnel œuvrant dans les bureaux, les locaux dédiés à la pédagogie incluant les laboratoires ainsi que les ateliers des différents services doit être compétent et avoir les connaissances requises pour exécuter son travail en préservant sa santé, sa sécurité, son intégrité physique et celle des autres. Les compétences du personnel doivent être définies en termes d'éducation, de formation ou d'expérience ; il est donc nécessaire de fournir les formations complémentaires aux employés qui sont assurés à travers les étapes suivantes.

6.1 Accueil SST

Tout nouvel employé doit assister à une séance d'accueil SST au cours des cinq semaines suivant son embauche. Au minimum, cette séance d'accueil inclut :

- Les lois et règlements, les programmes, les politiques et les procédures en vigueur;
- Les droits et obligations du travailleur et de l'employeur;
- L'identification des risques généraux ainsi que les références en lien avec les moyens officiels et certifiés pour se protéger.
- Procédures à suivre en cas d'accident de travail ou de situation d'urgence;

Les présences aux sessions d'accueil sont enregistrées et conservées par le service de sûreté santé et sécurité au travail dans un système de suivi informatisé.

Tout employé amené à réaliser des activités jugées à risques élevés dans le cadre de son emploi doit recevoir une formation d'accueil de deuxième niveau. Cet accueil spécifique est réalisé par un technicien en SST du Cégep, dans le but de communiquer à tous les travailleurs les informations en lien avec les dangers liés à ce travail et les risques qu'il comporte. L'ensemble des employés doit se conformer aux exigences recommandées par l'organisation. Lorsque requis, les connaissances et habiletés nécessaires aux activités spécifiques devront être acquises avant la première journée de travail.

6.2 Besoins en formation

Selon le titre d'emploi et le lieu où il sera exécuté, les employés du Cégep de Chicoutimi doivent posséder au minimum les connaissances de base requises. Chaque métier ou profession nécessite des connaissances spécifiques à acquérir avant l'entrée en fonction ainsi que pendant les fonctions, selon le cas. D'autres formations pourront être offertes selon les tâches prévues.

Le Cégep encourage fortement le développement des compétences de ses employés et se réserve le droit d'exiger une formation d'appoint dans le cadre d'une nouvelle fonction ou la nécessiter d'acquisition de connaissances supplémentaires.

6.3 Enregistrement des formations

Les formations nécessaires à l'exécution des différentes tâches sont prodiguées par des employés de l'équipe SST du Cégep ou par des firmes accréditées (Groupe conseil Perrier, Centre des services aux entreprises, Trigone, etc.). Toutes preuves de réussite d'une formation sont enregistrées dans le système de suivi 3M.

Le système de suivi 3M permet la mise à jour des dossiers de formations des employés du Cégep et permet un suivi régulier des formations valides et expirées.

7. PLAN DE MESURES D'URGENCE

7.1 Rézilio

Historiquement, la planification des mesures d'urgence était axée principalement vers les interventions lors d'incendies et notamment les mesures d'évacuation des édifices.

L'expérience, en particulier celle des dernières années, a démontré que bien d'autres situations peuvent affecter les opérations quotidiennes d'un établissement scolaire. On n'a qu'à penser aux incidents impliquant des matières dangereuses, aux pannes électriques, au verglas, aux inondations, aux appels à la bombe, aux gestes de violence, à la présence d'un tireur actif, à la contamination de l'air, etc.

C'est pourquoi nous nous devons de modifier notre perception des mesures d'urgence afin d'avoir une vision plus large et plus globale des mécanismes de gestion des sinistres.

Le présent plan de mesures en cas d'urgence a été rédigé de façon à offrir une perspective plus complète de réponses. Il couvre l'ensemble des mesures que l'établissement doit mettre en place en cas de sinistre.

Afin de faciliter la compréhension, il a été mis en page sous forme textuelle, appuyé de diagrammes et d'outils d'aide à la décision, de fiches de description de tâches et d'actions attendues.

Par ailleurs, les mesures en cas d'urgence constituent également un élément important en matière de santé et sécurité au travail, tel que le prévoit le règlement associé au mesure d'urgence à la CNESST.

C'est pourquoi il est important, pour les personnes en lien direct avec le PMU du Cégep, de prendre connaissance du contenu sur la plateforme Web **Rézilio** afin de bien saisir l'étroite relation qui doit exister entre tous les services, autant pédagogiques que techniques, logistiques et administratifs, lorsque se produit une urgence.

Accès : rezilio.com

7.2 Portée du plan de mesures d'urgence

Les sinistres sont des événements complexes. La gestion de ceux-ci demande une approche de gestion très différente des activités courantes et repose sur trois constats :

- Un plan de mesures d'urgence en cas de situation urgente ne peut prévoir dans les moindres détails toutes les actions qui devront être entreprises par chacun des intervenants;
- Le plan de mesures d'urgence prévoit les grandes lignes des actions qui devront être entreprises afin d'atténuer les impacts du sinistre; et
- Le plan de mesures d'urgence est un outil de gestion stratégique visant à aider le personnel et les gestionnaires lors d'un sinistre.

Il n'est pas impossible que le plan doive être adapté afin de mieux répondre à une situation particulière; c'est pourquoi il doit être souple et adaptable aux différentes situations.

Le plan de mesures d'urgence présenté dans ce document est un guide général dans lequel on retrouve les informations concernant la gestion des mesures d'urgence de l'organisation lors d'un sinistre.

7.3 Comité de coordination de mesures d'urgence

Lors de la mise en application du plan des mesures d'urgence, un comité de coordination des mesures d'urgence est créé.

Le comité est constitué des principaux gestionnaires de l'établissement :

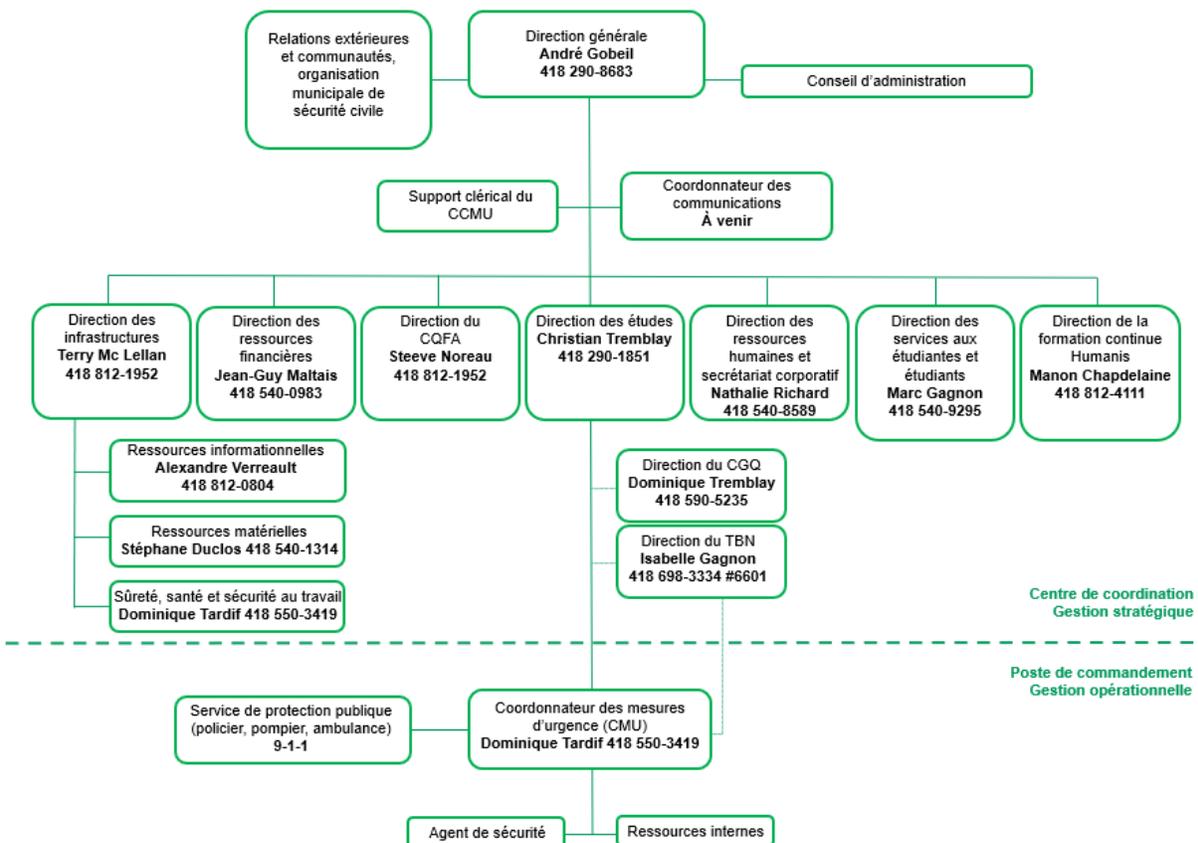
- La direction générale;
- La direction des infrastructures;
- Le service des ressources humaines;
- La direction des études;
- La direction du recrutement, des affaires corporatives et des communications;
- La direction de la formation continue;

- La direction des ressources financières;
- Le coordonnateur des mesures d'urgence; et
- La secrétaire administrative de la direction des infrastructures (soutien clérical du CCMU).

Les membres du comité se réunissent sur demande de la direction générale ou du coordonnateur des mesures d'urgence. Ceux-ci travailleront à partir du centre de coordination des mesures d'urgence.

7.4 Arbre décisionnel en situation d'urgence

ORGANIGRAMME DE LA RÉPONSE EN CAS D'URGENCE



8. DÉCLARATION ET ENQUÊTE D'ACCIDENTS OU INCIDENTS

8.1 Étapes à suivre lors d'un accident ou d'un quasi-accident

Afin de secourir promptement la ou les personnes impliquées, de limiter les dégâts, de préserver les données aux fins d'enquête et, finalement, d'enquêter et d'analyser les faits afin de mettre en place une action corrective le plus rapidement possible, il est impératif que les étapes suivantes soient suivies lors d'un accident ou d'un incident :

- Obtenir les premiers secours auprès du Service de la sûreté;
- Aviser rapidement votre supérieur immédiat;
- Déclarer l'événement en remplissant un rapport d'accident disponible à la Sûreté;
- Remettre le formulaire de limitations fonctionnelles et d'assignation temporaire au médecin si une consultation médicale est nécessaire;
- Dès la réception, apporter les rapports, formulaires et autres documents médicaux aux Service des ressources humaines;
- Collaborer à l'enquête et à l'analyse d'accident avec l'équipe SST;
- Analyser les faits et transmettre les conclusions de l'enquête;
- Élaborer un plan en vue de mettre en place une ou des actions correctives;
- Assurer la mise en place des actions correctives;
- Évaluer l'efficacité des actions correctives; et
- Proposer, s'il y a lieu, des changements au Programme de prévention.

8.2 Déclaration

Lorsque survient un événement (accident, bri matériel ou incident environnemental), la déclaration doit être effectuée le plus rapidement possible (dès que la zone est sécurisée, que les secours sont appelés et que la victime a reçu une assistance). La victime, un répondant ou le responsable de l'incident matériel ou environnemental doit informer le Service de la sûreté du Cégep dans les plus brefs délais.

8.3 Enquête

Tout accident ou quasi-accident survenu dans les bâtiments et locaux du Cégep de Chicoutimi ou à l'extérieur (chez nos clients, mais impliquant l'un de ses employés ou sous-traitants) doit être signalé et faire l'objet d'une enquête pour :

- Déterminer les causes de l'accident et pour empêcher que des événements similaires ne se produisent à nouveau;
- Satisfaire à toutes les exigences légales;
- Établir le coût de l'accident;
- Vérifier le respect de la réglementation applicable en matière de SST; et
- Permettre le traitement des demandes d'indemnisation des travailleurs.

Les « quasi-accidents » n'ayant entraîné ni blessures ni dommages matériels doivent aussi faire l'objet d'une enquête afin de déterminer quels risques doivent être éliminés ou maîtrisés.

Les mêmes principes s'appliquent, que ce soit dans le cas d'une enquête sommaire portant sur une situation dangereuse, d'un incident de moindre importance ou d'une enquête plus complète visant un événement plus grave.

8.4 Personne responsable de l'enquête et participants

Toute enquête concernant un accident ou un quasi-accident à haut potentiel de gravité doit être prise en charge par un technicien SST du Cégep de Chicoutimi dûment formé à cette fin. Selon l'ampleur de l'accident/incident ou de la sphère de compétence requise, le responsable de l'enquête peut s'adjoindre des gestionnaires qui le seconderont dans sa tâche et qui lui apporteront les connaissances des méthodes et des procédés de travail en cause, ainsi que des personnes issues du milieu de travail particulier associé à la situation et nécessaires à la détermination des causes fondamentales de l'évènement.

L'employé impliqué et son superviseur immédiat doivent en tout temps participer au processus d'enquête.

Chez nos fournisseurs de service, le processus se fera en collaboration avec les deux parties.

Les quasi-accidents à faible potentiel de gravité doivent également être pris en charge par un technicien SST du Cégep avec le soutien du supérieur immédiat de l'employé.

8.5 La gestion des blessures à la suite de l'accident

Le Cégep de Chicoutimi reconnaît les avantages d'aider les travailleurs à retourner au travail dès que possible après une blessure ou un accident ayant des conséquences mineures. Une gestion des blessures et un processus de retour au travail en assignation temporaire assurent que les maladies et les blessures en milieu de travail soient traitées et gérées pour encourager un retour rapide, sécuritaire et sain au travail.

Le programme d'assignation temporaire est disponible aux travailleurs blessés et comprend les éléments suivants :

- Permet au travailleur blessé de reprendre un travail productif significatif dès que possible;
- Permet de développer, avec l'employé et le médecin, un travail adapté aux limitations permettant une récupération plus rapide; et
- Offre de nombreux avantages pour l'employé et pour l'entreprise.

9. APPROVISIONNEMENT ET ACHATS

La prévention en matière de santé et de sécurité au travail doit être appliquée dès le processus d'achat de marchandises ou d'équipements spécifiques aux tâches et travaux à réaliser. En matière d'acquisition, il est important d'évaluer et de choisir des critères de sélection qui reflètent notre engagement. Ces critères de sélection doivent être appliqués à tous les étapes du processus d'acquisition impactant sur la santé et la sécurité des employés, qu'il s'agisse d'achat de produits, de fournitures, d'équipements ou de services

Ce processus superviser par le **Service de la gestion contractuelle et des achats** permet d'assurer que les biens achetés ou les services acquis sont, dès le départ, conformes aux exigences de l'industrie et répondent minimalement aux normes en vigueur.

10. GESTION DU CHANGEMENT

Le Cégep de Chicoutimi reconnaît que les risques liés à la SST augmentent souvent lorsque surviennent des changements dans l'environnement de travail ou dans les méthodes d'exécution. Les risques liés aux changements temporaires et/ou permanents relatifs à la conception, aux normes, aux règlements, aux méthodes de travail, aux procédures, aux installations, au matériel et à l'équipement ainsi qu'à l'organisation du personnel doivent être identifiés et évalués par un personnel compétent en gestion des risques et les mesures correctives appropriées doivent être planifiées avant la mise en place permanente de ces changements. Chez nos clients, tout changement potentiel doit être soumis et approuvé par un superviseur du secteur.

Afin de s'assurer que le Programme de prévention soit tenu à jour, conforme aux nouvelles exigences juridiques et qu'il suive les normes qui lui servent de guide, il est indispensable qu'un processus de gestion du changement soit en place. Ce processus permet d'effectuer, de suivre, de diffuser et de mettre en application toutes les modifications apportées au programme.